

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2010

Présents : Mesdames VERCRUYSSÉ CORDIER THOMAS et Messieurs COLLETTE POULAIN
BARRUET MESSIO LAURENT PARROT LEHMANN WRZUCHOL TOFIN

Absent non excusé : Monsieur DURCROCCQ.

Absente excusée : Madame MAGNOLER ayant donné procuration à Monsieur MELO.

Secrétaire de séance : Philippe POULAIN.

Ordre du jour :

- Lecture du compte rendu de la séance précédente.
- Vote du compte administratif 2009.
- Vote du compte de gestion 2009.
- Affectation du résultat 2009.
- Vote des taux des 3 taxes 2010.
- Vote du budget primitif 2010.
- Informations diverses.

*

* *

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur MELO arrive en cours de séance.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 :

Monsieur le Maire présentent les écritures de dépenses et de recettes de l'année 2009 soit :

Fonctionnement dépenses : 697 603,61 €

Fonctionnement recettes : 1 015 540,35 €

Excédent de fonctionnement : 317 936,74 €

Investissement dépenses : 568 233,72 €

Investissement recettes : 392 061,39 €

Déficit d'investissement : - 176 172,33 €

Excédent global : 141 764,41 €

Monsieur le Maire se retire de la séance et Monsieur WRZUCHOL assure la Présidence, il demande aux conseillers municipaux de procéder au vote du C.A 2009. :

Pour : 9

Abstention : 4

Contre : 0

Madame THOMAS demande pourquoi des reports en recettes apparaissent sur les documents préparatoires et non sur l'état récapitulatif.

Il lui est répondu qu'il s'agit d'une question de présentation mais que les restes à réaliser n'ont été transmis en perception que pour les dépenses.

COMPTE DE GESTION 2009 :

Monsieur le Maire reprend la présidence et après présentation des écritures comptables demande à l'assemblée de se prononcer sur le compte de gestion 2009 établi par le receveur et qui est identique au C.A 2009.

Pour : 14

AFFECTATION DU RESULTAT 2009 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat 2009 comme présenté ci-dessous :

Fonctionnement (excédent) :	317 936,74 €
Investissement (déficit) :	- 176 172,33 €
RAR dépenses :	18 077 €
RAR recettes :	/
Résultat net d'investissement (déficit) :	- 194 249,33 €

Il propose d'affecter à l'investissement (article 1068) : 194 249,33 €
et de reporter l'excédent de fonctionnement à reprendre au B.P 2010 à la somme de 123 687,41 €.

Pour : 14.

VOTE DES TAUX DES 3 TAXES :

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents de maintenir les taux des trois taxes à savoir :

- Taxe d'habitation : 9,50%
- Taxe foncière bâtie : 20,50%
- Taxe foncière non bâtie : 52,00%

BUDGET PRIMITIF 2010 :

Un rappel est fait sur le travail de la commission des finances, Monsieur PARROT souhaite avoir quelques informations supplémentaires sur le syndicat du R.P.I. :

- Pourquoi une telle augmentation de la participation de notre commune ? Monsieur LAURENT répond qu'étant donné qu'un agent technique du syndicat est en grave maladie, il faut non seulement assurer sa rémunération en plein traitement mais aussi prévoir la rémunération de son remplacement.

- En ce qui concerne l'indemnité de Présidence, il demande si lors des mandats précédents, cette indemnité était prévue. Monsieur LAURENT répond que non, cette indemnité a été mise en place lors de son élection à la Présidence, proposée et votée par le conseil syndical.

Monsieur PARROT rétorque qu'il regrette que cette information n'ait pas débattue au sein du conseil municipal.

Monsieur BARRUET précise que l'information a été donnée au cours d'un bureau élargi du lundi soir.

Monsieur MELO signale qu'il aurait fallu que les deux communes délibèrent au préalable, car l'indemnité de Présidence n'étant pas prévue dans les statuts il lui semble que la mise en place de cette indemnité par le conseil syndical n'est pas légale sans pour cela être contre.

Il est demandé à la secrétaire du syndicat de se renseigner sur ce point.

L'article 65748 est détaillé par Monsieur BARRUET, Monsieur MELO fait une remarque dont lui a fait part Madame MAGNOLER concernant la subvention accordée au comité des fêtes qui a demandé une subvention exceptionnelle de 600 € pour une animation, celle-ci n'a été acceptée que pour 300 € dans un premier temps alors qu'une animation a été prise en charge pour le voyage immobile. Madame THOMAS rappelle qu'il ne s'agit pas d'une animation de l'association mais de la médiathèque qui est municipale, cette animation sera réglée en fête et cérémonie.

Les propositions de **dépenses d'investissement** font l'objet d'un débat et des échanges ont lieu sur les différents postes notamment :

les jardins familiaux : 12 000 m² soit environ 60 parcelles de 200 m² chacune avec un abri et une récupération d'eau, ce projet s'étalera sur 3 à 5 ans, Monsieur le Maire rappelle que des demandes ont déjà été formulées et qu'il s'engage à contacter les propriétaires des parcelles concernées par ce projet.

R.D 10 : le projet final a été estimé à 775 000 €, la confirmation d'une subvention du Conseil Général est attendue pour fin avril.

Monsieur PARROT regrette qu'une somme n'ait pas été prévue pour le développement économique de la commune, Monsieur COLLETTE lui rappelle que nous n'avons été saisi d'aucune demande, que les membres du conseil municipal n'ont pas attendu d'avoir des remarques pour intervenir (parking à proximité des différents commerces) et enfin que c'est désormais la CCPOH, dans le cadre de la TPU, qui a la compétence dans ce domaine.

Travaux rue du Marais : après discussion, il est décidé à la majorité de conserver les sommes réservées à l'enfouissement des réseaux et création de trottoirs côté impair.

Plaine de jeux : il est estimé que le dossier n'étant pas suffisamment approfondi, une somme de 68 000 € est proposée au vote pour compléter les jeux et que la commission est chargée de faire des propositions.

Pour : 8
Contre : 1
Abstention : 5

Monsieur BARRUET espère que les équipements envisagés concerneront une majorité d'adolescents et non pas une minorité comme ça a pu être le cas par le passé.

Il manque 500 000 € pour équilibrer le budget tel que proposé, Monsieur le Maire propose de contracter deux emprunts (dont un prêt relais T.V.A) et fait remarquer que l'endettement de la commune ne pose pas de problème étant donné que le coût des échéances à venir sera compensé par des prêts arrivant à leurs termes.

Madame THOMAS attire l'attention sur le fait que les contingents augmentent régulièrement sans que nous puissions les maîtriser, que les recettes à venir seront revues à la baisse et que donc les élus doivent rester vigilant sur l'endettement.

Monsieur PARROT signale que le Conseil Général a voté son budget avec une baisse de 20%.

Monsieur LEHMANN demande quels sont les projets à venir :

- La R.D 10.
- Jardins et logements aidés.
- Mairie/Médiathèque.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter le budget primitif 2010 (documents ci-joint) tel que proposé soit :

Fonctionnement dépenses et recettes : 1 137 141 €
Investissement dépenses et recettes : 1 435 827 €
y compris l'emprunt de 500 000 €.

Pour : 10
Contre : 4

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur PARROT demande si le personnel technique peut systématiquement passer au cimetière pour vérifier l'état des tombes en fonction de la météo (tempêtes, bourrasques de vent, fortes pluies). Il tient également à féliciter l'initiative de la Camfil pour sa journée porte ouverte.

Monsieur COLLETTE signale que le prochain conseil municipal aura lieu le 03 mai prochain.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23 h 35.